

Déclaration de Malabo sur la transformation numérique durable, la lutte contre les changements climatiques et l'autonomisation des jeunes

Malabo, le 22 mai 2026



PRÉAMBULE

Nous, les participants au 16ème Colloque sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'environnement, les changements climatiques et l'économie circulaire, qui s'est tenu à Malabo (République de Guinée équatoriale) du 19 au 22 mai 2026, sous le thème:

"Promouvoir l'utilisation du numérique dans la lutte contre les changements climatiques grâce à des normes relatives à la durabilité environnementale et à l'économie circulaire",

organisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT) et le Ministère des transports, des télécommunications et des systèmes d'intelligence artificielle de la République de Guinée équatoriale, en collaboration avec des partenaires internationaux, le secteur privé, des établissements universitaires, des parties aux accords multilatéraux sur l'environnement et des organisations du système des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Conscients de la diversité des contextes, des niveaux de capacité et des contraintes liées au financement des pays africains, et de la nécessité d'adopter des approches de mise en œuvre souples et adaptées au contexte, plutôt que des solutions universelles.

RAPPELANT:

- Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD) qui lui sont associés, en particulier ceux qui ont trait à l'éducation, à l'égalité hommes-femmes, à l'innovation, aux infrastructures, à la lutte contre les changements climatiques, aux modes de consommation et de production durables et aux partenariats internationaux.

- L'accord de Paris sur les changements climatiques et la nécessité d'accélérer les mesures d'atténuation, d'adaptation aux effets des changements climatiques et de résilience climatique grâce aux technologies durables.
- Les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et la nécessité de protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes des produits chimiques dangereux, des polluants organiques persistants, des déchets dangereux et d'autres déchets, y compris les déchets d'équipements électriques et électroniques.
- La Déclaration de Nairobi sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets d'équipements électriques et électroniques, conformément à la Convention de Bâle.
- Le Pacte numérique mondial des Nations Unies, qui vise à réduire les fractures numériques, à renforcer la gouvernance responsable de l'intelligence artificielle et à promouvoir une économie numérique inclusive.
- L'agenda 2063 de l'Union africaine, la Stratégie de transformation numérique de l'Afrique (2020-2030), l'Initiative Smart Africa et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).
- Les résolutions et recommandations pertinentes de l'UIT relatives aux TIC durables, à l'efficacité énergétique, à l'économie circulaire, à la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques et à l'action numérique pour lutter contre les changements climatiques.

RECONNAISSANT:

Le rôle stratégique des technologies numériques – y compris l'intelligence artificielle, les réseaux évolués, l'informatique en nuage, l'Internet des objets et les systèmes à satellites – en tant que leviers du développement économique, de l'inclusion sociale et de l'innovation, tout en reconnaissant leurs incidences négatives sur l'environnement.

- La nécessité de construire une infrastructure numérique résiliente, durable, sûre et économe en énergie qui, dès sa conception et dans le cadre de son déploiement, intègre des considérations relatives au cycle de vie afin de réduire les effets sur le climat grâce à l'efficacité énergétique, à une faible utilisation des ressources et à une gestion écologiquement rationnelle des déchets d'équipements électriques et électroniques.
- La nécessité de mettre en place un écosystème circulaire dans la région Afrique, afin d'améliorer la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques, de prolonger la durée de vie des équipements électroniques, d'en assurer le recyclage et l'élimination définitive, en créant en parallèle des emplois verts respectueux de la santé humaine et de l'environnement.
- Le potentiel de l'économie numérique pour créer des emplois, renforcer l'esprit d'entreprise et offrir de nouvelles perspectives aux jeunes africains.
- L'importance de renforcer les écosystèmes régionaux d'innovation, de propriété intellectuelle et d'accélération technologique, notamment les plates-formes d'incubation et de mise en relation sur le plan technologique qui soutiennent les start-up africaines et facilitent l'accès aux connaissances, au financement, aux marchés et aux technologies respectueuses de l'environnement.
- La nécessité impérieuse de réduire la fracture numérique.

- La responsabilité de faire face aux incidences environnementales croissantes résultant d'une mauvaise gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, ainsi que la nécessité de développer les connaissances et de financer les capacités de traitement afin de gérer en toute sécurité l'ensemble des déchets d'équipements électriques et électroniques et leurs composants, tout en optimisant les possibilités de valorisation locale dans le cadre d'une approche reposant sur l'économie circulaire.
- Et conscients de la consommation énergétique croissante du secteur des TIC, encore aggravée par l'expansion des applications d'intelligence artificielle.

NOUS DÉCLARONS CE QUI SUIT:

1 Infrastructure numérique durable

Promouvoir le développement d'infrastructures numériques vertes, résilientes et efficaces, notamment de centres de données durables, de produits TIC économes en ressources, de réseaux de prochaine génération et de solutions technologiques, qui tiennent compte des approches fondées sur le cycle de vie pour réduire les incidences sur le climat, conformément aux principes de l'économie circulaire, de l'efficacité énergétique, de l'utilisation efficace des ressources et de la gestion écologiquement rationnelle des déchets d'équipements électriques et électroniques. Il s'agit notamment de promouvoir des systèmes d'information numériques interopérables sur les produits pour soutenir des chaînes de valeur durables et une prise de décisions fondées sur les données.

2 Innovation et entrepreneuriat technologique

Favoriser la mise en place d'écosystèmes d'innovation numériques et durables grâce à la création d'incubateurs et d'accélérateurs d'entreprises dans le domaine des TIC, ainsi que de pôles technologiques et de plates-formes de collaboration régionales, qui facilitent la gestion de la propriété intellectuelle, la commercialisation des technologies et la mise en relation, en accordant une attention particulière aux jeunes talents, à l'entrepreneuriat et aux start-up technologiques en Afrique, tout en promouvant les solutions numériques locales, y compris celles fondées sur l'intelligence artificielle.

3 L'intelligence artificielle au service du développement durable

Promouvoir une utilisation sûre, éthique, inclusive, responsable et économe en ressources pour favoriser le développement économique, la durabilité environnementale, la modernisation des services publics et l'amélioration de la qualité de vie des personnes. Il convient de mettre particulièrement l'accent sur le développement de systèmes d'intelligence artificielle locaux et multilingues qui tiennent compte de la diversité des contextes culturels et linguistiques. L'intelligence artificielle adaptée aux langues locales peut renforcer l'inclusion numérique et améliorer l'accès aux services et à l'éducation pour toutes les communautés.

4 Les jeunes et les compétences numériques

Renforcer les programmes de formation dans les domaines des compétences numériques, de l'innovation, de l'intelligence artificielle et dans les disciplines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), en accordant une attention particulière à la participation véritable des femmes et des jeunes filles, en favorisant les perspectives d'emploi, la sensibilisation aux enjeux et aux possibilités liés aux déchets d'équipements électriques et électroniques, le travail indépendant et le leadership technologique pour les jeunes et les femmes.

5 Économie circulaire et lutte contre les changements climatiques

Promouvoir des politiques et des mécanismes favorisant l'écoconception, la gestion durable des déchets d'équipements électriques et électroniques et l'entrepreneuriat technologique tout au long des chaînes de valeur inversées, notamment les stratégies de prévention, la réutilisation, les

méthodes écologiquement rationnelles de recyclage et d'élimination définitive des déchets d'équipements électriques et électroniques, l'efficacité énergétique et la décarbonisation progressive du secteur du numérique.

Dans ce contexte, les parties prenantes sont invitées à envisager, s'il y a lieu, l'utilisation d'outils numériques, y compris par le biais de systèmes d'information numériques interopérables sur les produits, qui facilitent la transparence et la disponibilité des informations tout au long du cycle de vie des produits, aidant ainsi les consommateurs, les entreprises et les autorités publiques à prendre des décisions éclairées.

6 Coopération internationale et régionale

Renforcer la coopération entre les gouvernements, les organismes régionaux, les organisations internationales, les parties aux accords multilatéraux sur l'environnement tels que les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, le secteur privé, les établissements universitaires et la société civile, en encourageant les partenariats stratégiques, le transfert de technologies, le partage des connaissances et la mobilisation des ressources, afin d'accélérer la transformation numérique durable.

Cela comprend, le cas échéant, un soutien au renforcement des capacités institutionnelles des gouvernements, des organismes de formation et des organisations de la société civile, notamment par le biais d'écosystèmes locaux de renforcement des capacités.

On encourage également la collaboration autour d'approches fondées sur des normes internationales qui favorisent l'interopérabilité et l'évolutivité des solutions numériques durables, conformément aux priorités des pays et en tenant compte des directives techniques de la Convention de Bâle relatives à la gestion écologiquement rationnelle des déchets d'équipements électriques et électroniques.

ENGAGEMENTS

Les participants s'engagent à:

- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre harmonisées de politiques nationales, régionales et internationales propres à promouvoir une transformation numérique durable et inclusive.
- Renforcer la coopération Sud-Sud, régionale et triangulaire dans les domaines de l'innovation numérique, de l'intelligence artificielle, de la lutte contre les changements climatiques et de la gestion écologiquement rationnelle des déchets d'équipements électriques et électroniques.
- Promouvoir la participation active des jeunes, des femmes et des personnes handicapées aux processus de transformation numérique et de gouvernance des technologies.
- Encourager les investissements publics et privés visant à développer des infrastructures numériques durables et accessibles.
- Favoriser les investissements dans l'entrepreneuriat technique pour la création d'un écosystème circulaire dans la région Afrique, d'emplois verts et de partenariats public-privé en faveur d'une gestion écologiquement rationnelle des déchets d'équipements électriques et électroniques.

- Promouvoir l'adoption de cadres nationaux et régionaux pour inclure des solutions relatives au cycle de vie permettant de réduire l'empreinte carbone du passage au tout numérique et les effets néfastes de la production de déchets d'équipements électriques et électroniques sur la santé humaine, les populations vulnérables telles que les femmes et les enfants, et sur l'environnement.
- Mobiliser des financements pour la mise en œuvre grâce à des partenariats renforcés, à une coordination entre donateurs et, le cas échéant, à des mécanismes de financement spécifiques, afin d'appuyer les initiatives de transformation numérique durable, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.
- Soutenir les cadres réglementaires et les politiques publiques qui stimulent l'innovation, l'entrepreneuriat technologique et l'économie numérique africaine, y compris la création et le renforcement de pépinières et d'accélérateurs d'entreprises du secteur des TIC.
- Encourager les initiatives de coopération et l'apprentissage par les pairs afin d'échanger des données d'expérience sur les outils de l'économie circulaire numérique, sur une base volontaire et en fonction des priorités nationales.

APPEL à L'ACTION

Nous appelons l'Union africaine, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), les États Membres, les organisations régionales africaines, le système des Nations Unies, les Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, le secteur privé, les établissements universitaires et les organisations de la société civile à appuyer une mise en œuvre efficace de la présente Déclaration par des partenariats stratégiques, des programmes de coopération, des transferts de technologies et de connaissances et le financement d'initiatives novatrices.

Nous encourageons également les parties prenantes concernées à soutenir, le cas échéant, l'élaboration de données de référence et la mise en place d'approches de suivi volontaires afin d'évaluer les progrès réalisés en matière d'infrastructures numériques durables, de développement des compétences numériques et d'adoption de politiques.

PERSPECTIVES

La Déclaration de Malabo traduit la volonté commune d'œuvrer en faveur d'une transformation numérique durable, inclusive et centrée sur l'humain, capable de renforcer la résilience climatique et l'économie circulaire, d'accélérer le développement économique et de créer de nouvelles perspectives pour les jeunes africains et les jeunes dans le monde.

Adoptée à Malabo (République de Guinée équatoriale), le 22 mai 2026.
